

Mémoire

déposé dans le cadre
de la commission parlementaire des Affaires sociales

Étude du projet de loi 124

21 novembre 2005

Sommaire

1. Introduction page 3
2. Les centres de la petite enfance : un projet social page 3
3. L'appartenance, une reconnaissance page 5
4. Les bureaux coordonnateurs : des mégastructures ! page 6
5. Nos recommandations page 8

....ont collaboré au contenu et à la rédaction de ce mémoire :

Bemeur, Mélanie
Castillo, Norélis
Gauvin, Christyn
Laflamme, Nathalie
Lamamri, Zakia
Lebeau, Alexandra
McKay, Lyne
Pinard, Johanne
Végiard, Julie

Commençons par les présentations : nous formons un groupe de Responsables de services de garde en milieu familial - accréditées par un Centre de la petite enfance - d'une gestionnaires, d'une conseillère pédagogique. Nous tenions à nous exprimer haut et fort sur l'actuel projet de loi 124, déposé le 25 octobre dernier par madame Carole Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et (oh!) de la Condition féminine. C'est un projet de loi qui vient complètement faire basculer ce que nous avons bâti **avec ardeur et passion**... c'est un projet de loi qui vise le démantèlement d'un **modèle auquel nous croyons**.

D'entrée de jeu, nous devons dire que nous avons franchement du mal à saisir le pourquoi d'un tel manque de transparence, d'une telle hâte et surtout d'un tel revirement d'orientation de la part du ministère de la Famille. Quelles sont les assises qui justifient une réforme si drastique? Car, ce n'est pas qu'un simple réajustement administratif que l'on se prépare à mettre en place. C'est une entreprise de destruction qui est faussement présentée comme une étape de consolidation. Ouf! Il semble que nous ne parlions pas le même langage, madame la ministre. Comment peut-on défaire de façon si indélicate un modèle, un réseau qui inspire le reste du Canada et plusieurs pays d'Europe? Les mots utilisés tels que *qualité, accessibilité, consolidation et soutien* ont une résonance tout à fait particulière dans le nouveau projet de loi et dans le discours officiel.

Les responsables des services de garde en milieu familial que nous sommes se demandent comment elles pourront continuer à opérer leur service, sans le support et soutien pédagogiques requis, sans la reconnaissance que procure l'accréditation par un Centre de la petite enfance, sans le regroupement avec des pairs et ce, à « échelle humaine ». Vous nous imposez de repartir à zéro, madame la ministre, et c'est très difficile à prendre. Connaissez-vous le réseau des CPE? Savez-vous ce qui s'y fait de merveilleux? Nous en doutons. Sachez que le projet de loi 124 chamboule nos projets, nos vies, nos acquis professionnels. Rien de moins.

Les Centres de la petite enfance : un projet social

En 1997, la société québécoise a choisi d'investir dans un projet social axé sur les besoins de l'enfant et de sa famille. C'est ainsi que les Centres de la petite enfance ont vu le jour comprenant des services intégrés : le volet installation, le volet familial. Dès le début, notre CPE s'est lancé dans le développement des places en milieu familial. Nous avons appris à découvrir et à connaître ces milieux de vie que sont les services de garde éducatifs en milieu familial. Lentement mais sûrement, nous avons appris à nous faire confiance, de part et d'autre. Les liens se sont tissés, dans les difficultés comme à travers les réussites. Car des réussites, mesdames et messieurs les parlementaires, il y a vraiment beaucoup. Des liens solides, il en existe aussi énormément. La qualité éducative, nous y travaillons.

Les milieux collectifs (installations) et les milieux familiaux sont d'abord **des milieux de vie**, et pas de simples services de garde. Petits et grands s'y développent, cheminent, apprennent, partagent et vivent un **quotidien riche** de moments et d'événements marquants, qui permettent de « grandir » à plein de niveaux et de multiples façons. En ce sens, nous déplorons que le projet de loi 124 ramène l'aspect de la garde au premier plan. En petite enfance, il s'agit aussi d'éducation, faut-il le mentionner ? Les nouvelles règles s'apprêtent à créer des conditions qui nous ramèneront en arrière et qui de plus, ne favoriseront certainement pas des services éducatifs de qualité auxquels tous les enfants du Québec ont droit.

Sous une justification d'économie, le gouvernement actuel propose carrément une nouvelle loi. Faut-il rappeler qu'il y a une différence fondamentale entre une dépense et un investissement ? **Investir en petite enfance** n'est plus un concept ou une théorie à prouver et il est fort dommage que le projet de loi 124 n'en tienne point compte !

Madame la ministre, vous dites et redites qu'il est temps de consolider le réseau « des services de garde ». Le mot *Centre de la petite enfance* vous semble difficile à prononcer, avons-nous remarqué. Est-ce pourquoi vous ne l'avez point conservé dans le nom de votre projet de loi ?

Revenons à la consolidation. Effectivement, notre réseau est maintenant à l'étape de consolidation. Mais nous nous permettons de préciser, de nuancer : *consolider*, c'est rendre plus solide à partir de ce qui se fait et à partir des acquis. Consolider, pour nous, c'est rendre plus cohérent, plus résistant, plus harmonieux. S.v.p., laissez-nous consolider notre réseau avec sa composante volet familial et avec ses milieux collectifs à la fois. Au nom des enfants du Québec !

Et de grâce, il faut cesser de proclamer que VOUS aurez bientôt atteint l'objectif des 200 000 places Ce n'est pas vous qui avez travaillé à développer ces places pour les enfants du Québec, depuis 8 ans ! Vous ne faites que « compléter » l'objectif que nous avons toujours voulu atteindre. Et à voir ce que vous voulez implanter aujourd'hui, nous ne retiendrons sûrement pas votre *réalisation* de ministre comme quelque chose qui est en continuité et en cohérence avec le réseau érigé par des gens de cœur, des passionnés, des bâtisseurs. Nous sommes déjà sur la route de la qualité... pourquoi nous couper les ailes ainsi ???

L'appartenance, c'est la reconnaissance

Au fil des ans, au fil des reconnaissances des services de garde en milieu familial, des liens de confiance et de collaboration se sont créés. Bien sûr, ce ne fût pas toujours facile. Des améliorations restent à mettre en place. Nous le savons tous. Mais nous pouvons vous dire que c'est dans les réussites, des plus petites aux plus grandes, que le mot appartenance et reconnaissance prennent tout leur sens. Et les **grands gagnants sont... les enfants**. Les enfants, avec leurs besoins particuliers et aussi avec leurs besoins « typiques ». Les enfants qui peuvent compter sur des éducatrices, des éducateurs, des Responsables de milieux familiaux, des conseillères pédagogiques, des gestionnaires qui s'appuient sur les cinq principes fondateurs du Programme Éducatif, afin de les accompagner dans le développement harmonieux de leur plein potentiel.

L'appartenance et l'affiliation d'un service de garde en milieu familial à un Centre de la petite enfance sont un gage de qualité... de qualité éducative pour le développement de l'enfant. Sur le plan pédagogique, sachez tout que le réseau des CPE a connu une évolution éclatante. L'engagement et la ferveur des conseillères pédagogiques, des directrices, des gestionnaires, ont contribué sur plusieurs plans à la **qualité** : soutien à l'application et à l'appropriation du Programme éducatif, aide à l'intégration des enfants à besoins particuliers, développement d'outils pédagogiques, accompagnement des équipes autour des projets éducatifs, croissance des liens de partenariat, plans de développement professionnel, etc. Toutes des tâches qui ont fait **évoluer les pratiques** et qui ont soutenu **l'amélioration continue de la qualité éducative en petite enfance**.

Il ne faut surtout pas dire simplement, presque banalement, que tout continuera de la même façon, et que rien ne changera. C'est impossible, madame la ministre. Tout changera. Les liens ne seront plus les mêmes, le soutien pédagogique n'existera plus dans sa forme actuelle et le partenariat changera de configuration pour probablement de la « privatisation de services ». Il est facile de promettre des services spécialisés, de l'accessibilité, de la proximité, de la garde atypique, sans mentionner clairement le « comment » des choses. Qui paiera la note de toutes ces transformations ? Le coût nul, nous n'y croyons pas, au risque de nous répéter.

Nous recevons ce projet de loi comme une gifle. Dénouer de façon « obligée » les liens d'appartenance établis touchera directement la reconnaissance de notre travail de Responsable en milieu familial. Dans quelles conditions allons-nous pouvoir exercer notre métier avec ce qui se retrouve dans ce projet de loi ? Pour l'instant, tout ce que cela génère c'est de l'insécurité, de l'instabilité, du stress, de l'incompréhension. Nous sommes également abasourdies qu'une ministre de la Famille, des Aînées et la **Condition féminine** soit si fière d'une réforme qui éliminera au minimum 800 emplois (sans compter les Responsables qui mettront fin à leur projet...!); des emplois, il va s'en dire occupés majoritairement par des femmes. Quelle incohérence... et quel bouleversement pour justifier une économie à laquelle personne ne croit, analyses à l'appui.

Nous sommes des éducatrices et des intervenantes en petite enfance. Et notre appartenance à un Centre de la petite enfance est un choix, une force et un ralliement à grandeur « humaine ». Malgré la promotion qui vise à promouvoir le bien-fondé des bureaux coordonnateurs, nous ne pourrions recréer une **appartenance** et nous ne pourrions avoir accès à un soutien pédagogique personnalisé. En fait, nous ne voulons pas être « une parmi tant d'autres » dans une structure où nous aurons à tout rebâtir : la démarche, la confiance, les liens, l'appartenance, le partenariat, la collaboration.

De plus, quelle consternation de constater que nous devons procéder à une demande de renouvellement de permis tous les 3 ans. À l'article 53 : « *La reconnaissance d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial est accordée pour une période de trois ans. Elle peut être renouvelée, suspendue ou révoquée, dans les cas et suivant les conditions prévus par règlement.* ». Dans une telle perspective, comment peut-t-on se sentir reconnue ??? La continuité dans tout ça ? La stabilité pour les enfants, pour les parents ?

Avec ce que nous lisons dans le projet de loi 124, il est très clair que nous sommes sur le point de perdre les liens précieux et les interventions individualisées, qui font maintenant partie de notre quotidien. Que fait-on de la cohésion à laquelle nous travaillons avec ardeur depuis 8 ans et qui sera à reprendre du début, avec de nouvelles personnes, dans une nouvelle structure dans laquelle les aspects administratif et légal semblent prendre presque toute la place ? La qualité, madame la ministre, c'est aussi la qualité des rapports humains, c'est la qualité d'une démarche, d'un processus. Ce ne sont pas seulement des budgets qui « balancent » ou un but final à atteindre sans se préoccuper du comment on y arrive. Bien sûr, les contribuables veulent une saine gestion des fonds publics; mais fallait-il pour ce faire tout faire chavirer ?

En fait, ce que le projet de loi 124 nous propose c'est de produire « plus » de qualité (comme si on pouvait produire de la qualité !) avec moins de ressources humaines et financière. Et avec des mesures de contrôles encore plus rigides.

Les bureaux coordonnateurs : des mégastructures

Il est à craindre que les bureaux coordonnateurs imposent les règles de façon plutôt rigide afin de pouvoir « accommoder » les parents-travailleurs et ce, afin de répondre à la promesse de la garde atypique faite par le ministre. *Accessibilité*, ce mot utilisé pour éblouir les parents! Offrir des services de garde pour les besoins des parents (il faut entendre « *des travailleurs* ») - **et non pour les besoins et les droits des enfants** - nous obligera-t-il à allonger nos heures de travail le soir, la nuit, les week-ends ?? Répondre aux besoins de garde des parents nous obligera-t-il à remettre nos places dans des délais irréalistes ? Et c'est ce que l'on appelle le respect du statut de travailleur autonome ?

Que de questionnements nous avons sur les bureaux coordonnateurs ! Cette nouveauté - que sont ces mégastructures - ne nous apparaît certainement pas comme un progrès. Comment peut-on seulement envisager cette mesure comme quelque chose qui « bonifiera » la qualité des services, quand on réduit environ 850 CPE qui coordonnent 14 400 services de garde en milieu familial à travers la province à 130 bureaux coordonnateurs ? Vraiment, peu d'explications arriveront à nous convaincre des bienfaits d'un tel modèle de gestion.

Lorsque la responsable d'un service de garde en milieu familial contactera les « gens » du bureau coordonnateur, y aura-t-il au bout du fil un message du type : « *Votre appel est important pour nous mais nous sommes désolé(e)s : toutes nos ressources spécialisées sont présentement occupées. Prenez un numéro...* ».

Et encore : qui seront ces gens, ces associations, ces regroupements qui nous encadreront ? Quelle sera leur expertise en petite enfance ? Nous avons très peu d'informations là-dessus... Ce que l'on sait, c'est qu'il y aura disparité entre les bureaux coordonnateurs.

Mettre en place ces nouvelles structures ne se fera pas sans argent, sans investissement... A coup sûr, cette réforme ne peut se faire à coût nul. Toutes les analyses du projet de la loi 124 le disent, sauf celle du ministère de la Famille...

Au fait d'appartenir à un bureau coordonnateur, plusieurs Responsables remettent déjà en question leur projet de service de garde en milieu familial. Faire partie d'un groupe de 100, 200 ou même 300 « RSGMF » ne les intéressent tout simplement pas. Être affiliée à un bureau coordonnateur qui aura plus à cœur ses propres intérêts et ses « profits » ne les enchante absolument pas. Nous ne pourrions jamais assez vous dire combien ce que le projet de Loi 124 nous déstabilise, nous inquiète, nous insécurise, nous démotive.

Mais surtout, nous nous demandons : qu'est-ce que le projet de loi 124 apportera aux jeunes enfants du Québec ?

Et finalement... que veut-on pour nos familles du Québec ?!

Nos recommandations

- Apporter des modifications et des améliorations à la présente *Loi sur les Centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*, et ce, en réelle consultation et concertation avec les gens du réseau. Donc en clair, faire marche arrière avec le projet de loi 124. Abandonner ce projet de loi.
- Préserver la vision intégrée de l'offre de services éducatifs de qualité aux enfants et à leurs familles.
- Maintenir les services de garde en milieu familial comme une composante intégrée des Centres à la Petite Enfance. Que les CPE conservent la responsabilité des milieux familiaux.
- Conserver le Programme Éducatif et ses cinq principes comme le point d'ancrage, comme la pierre angulaire des Centres de la petite enfance du Québec. AU NOM DES ENFANTS DU QUÉBEC !
- Que la ministre fasse preuve d'une réelle ouverture, d'une réelle volonté à travailler de façon constructive et concertée avec les artisans et artisanes du réseau.

/ Volet familial du CPE Pierre Boucher. Longueuil.